

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Robert Gagnon, messieurs les conseillers Mathieu Daviault et Michel Martel ainsi que mesdames les conseillères Vicky Langevin, France Gosselin et Marie-Ève Tanguay.

Étaient absent(e)s : Monsieur le maire Stéphane Williams.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Geneviève Lauzière.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire suppléant, Robert Gagnon, déclare la séance ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

118-05-18

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 1<sup>er</sup> mai 2018**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'ADOPTER**, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 1<sup>er</sup> mai 2018, à savoir :

- 1. Ouverture de la séance par le président de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 1<sup>er</sup> mai 2018
- 3. Procès-verbaux**
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 avril 2018
  - 3.2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 avril 2018 – Premier projet de règlement 712-20-2018
  - 3.3 Dépôt – Procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil municipal
- 4. Approbation des comptes du mois**
  - 4.1 Approbation des comptes du mois
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Nomination – Comité planification et développement

- 5.2 Autorisation - Demande d'aide financière 2018-2019 – Volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec - Société d'habitation du Québec
- 5.3 Promotion – Poste de lieutenant à temps partiel – Service incendie
- 5.4 Confirmation de promotion – Poste de lieutenant intérimaire à temps partiel – Service incendie
- 6. Communications**  
S.O.
- 7. Greffe et réglementation**
  - 7.1 Dépôt – Déclarations des membres du conseil – Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
  - 7.2 Dépôt - Procès-verbal de correction – Résolution numéro 73-03-18
  - 7.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 759-00-2018 remplaçant le Règlement 422-98 de façon à restreindre la circulation des camions et des véhicules-outils sur certaines rues
  - 7.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 760-00-2018 concernant les modes de publication des avis publics
  - 7.5 Avis de motion et adoption – Premier projet de règlement 712-21-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux espaces de stationnement pour les immeubles du groupe d'usages Résidentiel (h) »
  - 7.6 Adoption – Règlement 712-20-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires »
- 8. Service incendie**
  - 8.1 Avis – Cessation d'utilisation du logiciel de gestion incendie Emergensys de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville
  - 8.2 Engagement - Partage des frais – Utilisation, entretien annuel et implantation du logiciel de prévention incendie BeeOn de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville
  - 8.3 Autorisation de signature – Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du Service de sécurité incendie – Ville de Sorel-Tracy
- 9. Service des loisirs culturels**  
S.O.
- 10. Service des loisirs récréatifs et communautaires**

- 10.1 Adjudication de contrat - Acquisition de panneaux et de mobilier d'exercice pour le circuit d'entraînement à accessibilité universelle au parc Albini-Gemme

## **11. Services techniques**

- 11.1 Adoption – Politique de déneigement
- 11.2 Adjudication de contrat – RP-18-038-TP – Fourniture d'enrobés bitumineux
- 11.3 Adjudication de contrat – RP-18-054-TP – Remplacement d'un surpresseur d'air pour les étangs aérés

## **12. Trésorerie et finances**

- 12.1 Dépôt – Rapport financier consolidé et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017
- 12.2 Affectations de l'excédent de fonctionnement non affecté – Exercice financier 2017
- 12.3 Acceptation de dépôt – États financiers de 2017 - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
- 12.4 Acceptation de dépôt – États financiers de 2017 - Régie intermunicipale du Centre multisports régional
- 12.5 Acceptation de dépôt – États financiers de 2017 - Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable

## **13. Urbanisme**

- 13.1 Demande de dérogation mineure numéro 2018-006-DM – 174, rue Principale (lot 224-P du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.2 Demande de dérogation mineure numéro 2018-010-DM – 381, rue Daniel Sud (lot 200-5 [parcelle 1] du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.3 Demande de dérogation mineure numéro 2018-011-DM – 381, rue Daniel Sud (lot 200-5 [parcelle 2] du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.4 Demande de dérogation mineure numéro 2018-012-DM – 566, rue de l'Église Nord (lots 189-10, 189-11, 189-13 et 189-14 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.5 Demande d'aliénation numéro 2018-002-AG – Partie du lot 224 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie – Commission de protection du territoire agricole du Québec
- 13.6 Autorisation de signature – Contrat d'entretien de systèmes d'épuration des eaux usées – Premier Tech Aqua

## **14. Courrier reçu**

### **a) MRC de Marguerite-d'Youville**

-Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 mars 2018

## **15. Points d'information et période de questions**

## **16. Levée de la séance**

### 16.1 Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité.

## **3. PROCÈS-VERBAUX**

### **119-05-18 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 avril 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel  
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin  
ET RÉSOLU

**D'APPROUVER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

### **120-05-18 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 avril 2018 – Premier projet de règlement 712-20-2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'APPROUVER**, tel que présenté, le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 avril 2018 portant sur le Premier projet de règlement 712-20-2018.

Adoptée à l'unanimité.

### **121-05-17 Dépôt – Procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil municipal**

CONSIDÉRANT les sommaires déposés sous les numéros TP-18-05-01, UR-18-05-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** le dépôt des documents suivants :

- compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 avril 2018, tel que présenté;
- procès-verbal de la réunion du Comité de prévention et de sécurité du 18 avril 2018, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

## **4. COMPTES DU MOIS**

### **122-05-18 Approbation des comptes du mois**

*Je, soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :*

Montant total des engagements (130 commandes)	583 176,33 \$
Montant total des dépenses du rapport (45 factures)	121 203,76 \$
Salaires périodes 8 et 9	298 215,75 \$
Total	<b>1 002 595,84 \$</b>

*Signé ce 1<sup>er</sup> mai 2018.*

---

*Carmen McDuff, directrice générale et sec.-trés.*

CONSIDÉRANT les listes de dépenses et engagements de fonds, jointes à la présente résolution, qui présentent une description des montants, les dates, les échéances et le nom du fournisseur pour chaque dépense ou engagement ainsi que les postes d'imputation budgétaire;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes aux présentes;

**D'AUTORISER** le paiement des dépenses énumérées sur la liste jointe aux présentes, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée à l'unanimité.

## **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**123-05-18**

### **Nomination – Comité planification et développement**

CONSIDÉRANT la résolution 42-02-18;

CONSIDÉRANT la démission de madame Alexandrine Gemme, à titre de membre citoyenne du Comité planification et développement;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-05-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**DE NOMMER** madame Josée Bissonnette à titre de membre citoyenne du Comité planification et développement, en remplacement de madame Alexandrine Gemme, et ce, jusqu'au 6 février 2019.

Adoptée à l'unanimité.

124-05-18

**Autorisation - Demande d'aide financière 2018-2019 – Volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec - Société d'habitation du Québec**

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-05-02;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carmen McDuff, ou, en son absence, la directrice du Service de la trésorerie, madame Josée Desmarais, à présenter à la Société d'habitation du Québec une demande d'aide financière pour l'année financière 2018-2019 dans le cadre du volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec, et à signer tout document requis à cette fin;

**D'ALLOUER**, aux fins de l'élaboration d'un programme d'aide pour les résidents aux prises avec des problématiques de maisons lézardées, un budget de trente-six mille dollars (36 000 \$).

Adoptée à l'unanimité.

125-05-18

**Promotion – Poste de lieutenant à temps partiel – Service incendie**

CONSIDÉRANT la résolution 352-12-17;

CONSIDÉRANT la procédure de nomination prévue à l'article 14 de la convention collective des pompiers;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro IN-18-05-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**DE PROMOUVOIR**, à l'issue des procédures prévues à l'article 14 de la convention collective des pompiers, monsieur Sylvain Montpetit à titre de lieutenant à temps partiel permanent au Service incendie, à compter de la date d'adoption de la présente résolution, le tout assujéti à une période de probation d'un (1) an, étant entendu que monsieur Daniel Gemme réintègrera son poste de lieutenant intérimaire permanent à temps partiel à compter de la date d'adoption de la présente résolution, conformément à la résolution 352-12-17.

Adoptée à l'unanimité.

126-05-18

**Confirmation de promotion – Poste de lieutenant intérimaire à temps partiel – Service incendie**

CONSIDÉRANT la résolution 353-12-17 concernant la promotion de monsieur Patrick Charbonneau à titre le lieutenant intérimaire à temps partiel à titre intérimaire;

CONSIDÉRANT la procédure de nomination prévue à l'article 14 de la convention collective des pompiers;

CONSIDÉRANT que monsieur Charbonneau est actuellement le seul candidat susceptible de se qualifier pour occuper ce poste de façon permanente;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro IN-18-05-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**DE CONFIRMER** la promotion de monsieur Patrick Charbonneau, à titre de lieutenant intérimaire permanent à temps partiel au Service incendie, à compter de la date d'adoption des présentes, le tout assujéti à une période de probation d'un (1) an, étant entendu que cette période de probation débute à compter de la date de promotion intérimaire de monsieur Charbonneau, à savoir le 5 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

## **6. COMMUNICATIONS**

S.O.

## **7. GREFFE ET RÉGLEMENTATION**

### **127-05-18 Dépôt – Déclarations des membres du conseil – Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**

Conformément au dernier alinéa de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), la greffière et secrétaire-trésorière adjointe dépose, pour l'ensemble des membres du conseil, les déclarations selon lesquelles ils ont suivi une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale les 13 et 14 avril 2018, conformément à la Loi.

### **128-05-18 Dépôt - Procès-verbal de correction – Résolution numéro 73-03-18**

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1), la greffière et secrétaire-trésorière adjointe dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 73-03-18, adoptée le 13 mars 2018.

### **129-05-18 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 759-00-2018 remplaçant le Règlement 422-98 de façon à restreindre la circulation des camions et des véhicules-outils sur certaines rues**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le règlement 422-98 de façon à prohiber la circulation des camions et des véhicules-outils sur certaines rues;

CONSIDÉRANT les articles 291, 291.1 et 626 du *Code de la sécurité routière* (R.L.R.Q., c. C-24.2);

La conseillère France Gosselin donne avis que le Règlement 759-00-2018 remplaçant le Règlement 422-98 de façon à restreindre la circulation des camions et des véhicules-outils sur certaines rues sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 759-00-2018 remplaçant le Règlement 422-98 de façon à restreindre la circulation des camions et des véhicules-outils sur certaines rues » est déposé séance tenante.

### **130-05-18 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 760-00-2018 concernant les modes de publication des avis publics**

CONSIDÉRANT l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1);

Le conseiller Michel Martel donne avis que le Règlement 760-00-2018 concernant les modes de publication des avis publics sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 760-00-2018 concernant les modes de publication des avis publics » est déposé séance tenante.

**131-05-18**

**Avis de motion et adoption – Premier projet de règlement 712-21-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux espaces de stationnement pour les immeubles du groupe d’usages Résidentiel (h) »**

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

La conseillère Marie-Ève Tanguay donne avis de motion de la présentation du Premier projet de règlement 712-21-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux espaces de stationnement pour les immeubles du groupe d’usages Résidentiel (h) » et

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d’approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l’article 113 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D’ADOPTER**, tel que présenté, le Premier projet de règlement 712-21-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux espaces de stationnement pour les immeubles du groupe d’usages Résidentiel (h), et de présenter ce Projet de règlement lors d’une assemblée publique de consultation le 4 juin 2018 à 18 h 30, conformément à la loi.

Adoptée à l’unanimité.

**132-05-18**

**Adoption – Règlement 712-20-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires »**

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que l’avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu’un Premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu’une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 9 avril 2018;



CONSIDÉRANT qu'un Second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires » a été adopté, sans modification, à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que, suivant la publication d'un avis public, aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue relativement au Second projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin  
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
ET RÉSOLU

**D'ADOPTER**, tel que présenté, le Règlement 712-20-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires ».

Adoptée à l'unanimité.

## **8. INCENDIES**

133-05-18

**Avis – Cessation d'utilisation du logiciel de gestion incendie Emergensys de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville**

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-d'Youville (la MRC) a conclu, avec l'entreprise Emergensys, un contrat d'entretien pour un logiciel de gestion incendie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité utilise ce logiciel et qu'elle doit, par conséquent, payer à la MRC une quote-part des frais d'entretien liés à ce contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC a acquis un logiciel de gestion incendie de l'entreprise BeeOn et que la Municipalité souhaiterait utiliser ce logiciel plutôt que celui d'Emergensys;

CONSIDÉRANT que la MRC doit donner à Emergensys un avis écrit de non-renouvellement au moins trente (30) jours avant la fin du contrat;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro IN-18-05-02;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**D'AVISER** la MRC de Marguerite-d'Youville que la Municipalité n'utilisera plus le logiciel de gestion incendie Emergensys à compter du 30 juin 2018 et que,

par conséquent, elle ne paiera plus les frais d'entretien annuels de ce logiciel à compter de cette date.

Adoptée à l'unanimité.

**134-05-18 Engagement - Partage des frais – Utilisation, entretien annuel et implantation du logiciel de prévention incendie BeeOn de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville**

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-d'Youville (la MRC) a acquis un nouveau logiciel de prévention incendie de l'entreprise BeeOn;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite utiliser ce logiciel à compter du 30 juin 2018, soit la date à laquelle prendra fin le contrat d'entretien du logiciel Emergensys, qu'elle utilise actuellement;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro IN-18-05-03;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin  
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
ET RÉSOLU

**DE S'ENGAGER**, auprès de la MRC de Marguerite-d'Youville, à payer une quote-part pour l'achat du logiciel de prévention incendie de l'entreprise BeeOn, les coûts de son implantation à la Municipalité ainsi qu'une quote-part des frais de son entretien annuel, selon une majoration de 3 % annuellement, le tout, conformément aux montants détaillés en annexe du sommaire déposé sous le numéro IN-18-05-03.

Adoptée à l'unanimité.

**135-05-18 Autorisation de signature – Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du Service de sécurité incendie – Ville de Sorel-Tracy**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy dispose, au sein de son Service de sécurité incendie, d'équipes spécialisées pour l'assistance des personnes en danger et des équipements appropriés pour assurer une intervention sécuritaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite conclure, avec la Ville de Sorel-Tracy, une entente d'entraide relative aux interventions de ces équipes spécialisées sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'objectif principal de cette entente est de mettre à la disposition des municipalités de la MRC de Marguerite-d'Youville, les équipements spécialisés que possède la Ville de Sorel-Tracy, et ce, à des coûts déterminés;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro IN-18-05-04;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à conclure et à signer l'entente intitulée « Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du Service de sécurité incendie » avec la Ville de Sorel-Tracy, ainsi que tous les

documents requis pour donner effet aux présentes, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

## **9. LOISIRS CULTURELS**

S.O.

## **10. LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**

136-05-18

### **Adjudication de contrat - Acquisition de panneaux et de mobilier d'exercice pour le circuit d'entraînement à accessibilité universelle au parc Albini-Gemme**

CONSIDÉRANT la résolution 14-01-15 concernant l'approbation et le dépôt du plan directeur des parcs et espaces verts de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution 102-04-18 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière visant le sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalité auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT l'exception concernant les fournisseurs uniques prévue à la clause 4.5 de la Politique d'achat de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-05-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin  
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin  
ET RÉSOLU

**D'ADJUGER** le contrat concernant l'acquisition de panneaux et de mobilier d'exercice pour le circuit d'entraînement à accessibilité universelle au parc Albini-Gemme à Les équipements AtlasBarz, plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture des panneaux et fournisseur unique pour le mobilier d'exercice, pour un montant total de 22 500,61 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité.

## **11. SERVICES TECHNIQUES**

137-05-18

### **Adoption – Politique de déneigement**

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-05-05;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'ADOPTER**, telle que présentée, la Politique de déneigement préparée par les Services techniques, en date du mois de mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.

138-05-18

### **Adjudication de contrat – RP-18-038-TP – Fourniture d'enrobés bitumineux**

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-05-02;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'ADJUGER** le contrat RP-18-038-TP concernant la fourniture des enrobés bitumineux au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Varennes, pour un montant total de 20 066,01 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité.

**139-05-18 Adjudication de contrat – RP-18-054-TP – Remplacement d'un surpresseur d'air pour les étangs aérés**

CONSIDÉRANT l'exception concernant les fournisseurs uniques prévue à la clause 4.5 de la Politique d'achat de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-05-03;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'ADJUGER** le contrat APP-18-054-TP concernant le remplacement d'un surpresseur d'air pour les étangs aérés au soumissionnaire conforme Aerzen, à titre de fournisseur unique, pour un montant total de 19 057,12 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité.

**12. TRÉSORERIE**

**140-05-18 Dépôt – Rapport financier consolidé et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017**

CONSIDÉRANT les articles 176.1 et 176.2 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TR-18-05-05;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**DE DÉPOSER** le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Amable pour l'exercice financier 2017, tels que présentés;

**D'AUTORISER** la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe, madame Josée Desmarais, à transmettre ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

**141-05-18 Affectations de l'excédent de fonctionnement non affecté – Exercice financier 2017**

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TR-18-05-04;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**DE VIRER** un montant total de 1 084 200 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté de l'exercice financier 2017 pour augmenter ou créer les différentes réserves suivantes :

- Excédent de fonctionnement affecté – éventualités	71 800 \$
- Excédent de fonctionnement affecté - eaux usées	112 400 \$
- Excédent de fonctionnement affecté - réseau routier	200 000 \$
- Excédent de fonctionnement affecté - réseau d'aqueduc	100 000 \$
- Excédent de fonctionnement affecté - immobilisations	600 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

**142-05-18 Acceptation de dépôt – États financiers de 2017 - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT les états financiers présentés dans le sommaire déposé sous le numéro TR-18-05-01;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel  
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** le dépôt des états financiers de 2017 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

**143-05-18 Acceptation de dépôt – États financiers de 2017 - Régie intermunicipale du Centre multisports régional**

CONSIDÉRANT les états financiers présentés dans le sommaire déposé sous le numéro TR-18-05-02;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** le dépôt des états financiers de 2017 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

**144-05-18 Acceptation de dépôt – États financiers de 2017 - Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable**

CONSIDÉRANT les états financiers présentés dans le sommaire déposé sous le numéro TR-18-05-03;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel  
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** le dépôt des états financiers de 2017 de la Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

**13. URBANISME**

145-05-18

**Demande de dérogation mineure numéro 2018-006-DM – 174, rue Principale (lot 224-P du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'article 2.1.4 du Règlement de lotissement numéro 649-10 :

- permettre la subdivision du terrain malgré l'absence de façade sur rue pour le nouveau lot, alors que tout usage principal doit avoir sa « façade » principale sur une rue;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-05-02;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2018-006-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

146-05-18

**Demande de dérogation mineure numéro 2018-010-DM – 381, rue Daniel Sud (lot 200-5 [parcelle 1] du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise les objets suivants relativement à l'article 6.2.1.1 du Règlement de lotissement numéro 649-10 :

- permettre une profondeur de terrain de 25,63 m, alors que la profondeur minimale prescrite est de 30 m (profondeur insuffisante de 4,37 m);
- permettre une superficie de 390,7 m<sup>2</sup>, alors que la superficie minimale prescrite est de 450 m<sup>2</sup> (superficie insuffisante de 59,3 m<sup>2</sup>);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la

dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-05-03;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2018-010-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

147-05-18

**Demande de dérogation mineure numéro 2018-011-DM – 381, rue Daniel Sud (lot 200-5 [parcelle 2] du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise les objets suivants relativement à l'article 6.2.1.1 du Règlement de lotissement numéro 649-10 :

- permettre une profondeur de terrain de 25,63 m, alors que la profondeur minimale prescrite est de 30 m (profondeur insuffisante de 4,37 m);
- permettre une superficie de 390,7 m<sup>2</sup>, alors que la superficie minimale prescrite est de 450 m<sup>2</sup> (superficie insuffisante de 59,3 m<sup>2</sup>);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-05-04;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2018-011-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

148-05-18

**Demande de dérogation mineure numéro 2018-012-DM – 566, rue de l'Église Nord (lots 189-10, 189-11, 189-13 et 189-14 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'Annexe 1 du Règlement de zonage 712-00-2013 :

- permettre la construction d'un garage détaché avec un abri d'auto attaché, alors qu'un abri d'auto ne peut être attaché qu'au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que, de l'avis du requérant, le bâtiment accessoire projeté reprend le style architectural du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que, de l'avis du requérant, cet abri permettrait de stationner la remorque fermée sous l'abri afin que celle-ci soit moins visible de la rue;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-05-05;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2018-012-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

149-05-18

**Demande d'aliénation numéro 2018-002-AG – Partie du lot 224 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie – Commission de protection du territoire agricole du Québec**

CONSIDÉRANT que le requérant présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'aliénation concernant une partie du lot 224 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie, situé sur une propriété d'une superficie approximative de 26,96 ha (superficie visée d'environ 24,76 ha);

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucune disposition de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;



CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-05-08;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER ET D'APPUYER**, telle que présentée, la demande d'aliénation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par le requérant concernant une partie du lot 224 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie.

Adoptée à l'unanimité.

150-05-18

**Autorisation de signature – Contrat d'entretien de systèmes d'épuration des eaux usées – Premier Tech Aqua**

CONSIDÉRANT l'installation imminente de systèmes de traitement des eaux usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet de la gamme DIUV et DIUV-025 (de type « Ecoflo ») sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un contrat d'entretien de tels systèmes, conformément aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.L.R.Q., c.-Q-2, r. 22), à l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) et aux articles 8, 12 et 13 du Règlement 697-00-2012 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, adopté en 2012;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à conclure et à signer le contrat intitulé « Contrat de service » entre la Municipalité et Premier Tech Aqua pour et au nom de la Municipalité ainsi que tous les documents requis pour y donner effet, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

**14. COURRIER REÇU**

**Courrier reçu**

**a) MRC de Marguerite-d'Youville**

-Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 mars 2018

**15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire suppléant annonce le début de la période de questions.

Deux résidents réclament des précisions sur la date d'entrée en vigueur du Règlement 712-20-2018 autorisant la rénovation des maisons mobiles et unimodulaires.

- Monsieur le maire suppléant et madame la directrice générale lui fournissent les renseignements demandés.

Un résident souhaite que la Municipalité intervienne afin de faire cesser l'utilisation non autorisée de son terrain par des voisins.

- Madame la directrice générale lui explique les règles applicables à sa situation et monsieur le maire suppléant lui recommande de faire appel à la médiation citoyenne.

Un résident demande des précisions sur le Règlement 760-00-2018 concernant les modes de publication des avis publics, dont il est question au point 7.4.

- Madame la directrice générale lui donne les précisions demandées.

Un résident se plaint de la qualité de l'entretien de certaines rues de la Municipalité.

- Monsieur le maire suppléant lui fournit des explications à ce sujet et il lui précise qu'un suivi sera fait à cet égard.

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**151-05-18**

### **Levée de la séance ordinaire**

IL EST PROPOSÉ par  
APPUYÉ par  
ET RÉSOLU

la conseillère Marie-Ève Tanguay  
la conseillère France Gosselin

**DE LEVER** la séance à 20 h 47.

Adoptée à l'unanimité.

*Je, Robert Gagnon, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*